

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le cinq mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge BRUNEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 26/02/2018

PRESENTS : Messieurs Serge BRUNEL, René GRAUBY, Jean-Luc CABILLE, Philippe MARTY, Charles-Henri GALMICHE, Stéphane DARZENS, Julien SENDROUS; Mesdames Marie GRAUBY-LAFFONT, Martine PANOUILLE, Jocelyne ARINO, Sylvie MARTY, Sandra BINARD, Sabrina SIFFRE

ABSENT EXCUSE : Judith FABRE, Claude COURSET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GRAUBY-LAFFONT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2018

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de séance du 29 janvier 2018, aucune observation n'étant formulée, ledit compte-rendu est approuvé.

1- TRAVAUX :

1) Compte-rendu des travaux en cours :

Groupe scolaire : proposition d'une prochaine visite. Préparation réunion avec les enseignants pour déménagement.

Darre la Villo : lancement de la consultation avec réception des offres fixée le 12 mars à 12h. Commission MAPA. Monsieur CABILLE rappelle la répartition des coûts dans le cadre de la PVR

Monsieur le Maire souhaiterait que la mise en état du terrain communal « Chiapino » pour une pré commercialisation intervienne sur l'exercice 2018

Cave coopérative : volonté gouvernement restructuration bailleurs 4 sur l'Aude et pas assez de logements (6000 au lieu de 15000 : Marcou, Narbonne habitat, office départemental et Alogea : problème des différents statuts des 4 bailleurs

Question sur l'immeuble RD 6113 : problème des travaux en régie en standby. Réalisation travaux par une entreprise ou réalisation par un bailleur. Dommage logements vides.

2) Travaux réalisés par les employés municipaux :

Réfection et raccord de la bande long clôture parking sdf : démolition plus coulage panneaux rigides.

Travaux déchetterie : réfection de la dalle décaissement devant le bruloir plus clôture entre déchetterie et terrain monsieur ESPEUT.

2- FINANCES

2.a .1 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET PRINCIPAL M14:

Considérant que le conseil municipal de la commune de Conilhac Corbières doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'année 2017 de M. SUBIAS Robert, trésorier de la commune, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire, il est demandé aux membres d'adopter le compte de gestion du trésorier pour l'année 2017 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2017 du budget commune-M14.

Décision votée à l'unanimité des présents

2.a.2 EXAMEN COMPTE ADMINISTRATIF 2017- BUDGET PRINCIPAL M14 :

SYNTHÈSE CA COMMUNE 2017

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Prévu BP +DM 2017	Réalisé 2017	FONCTIONNEMENT RECETTES		Prévu BP +DM 2017	Réalisé 2017
Dont chapitres :				Dont chapitres :			
011	Charges à caractère général	262 450,00	214 031,58	002	Excédent antérieur reporté	105 000,00	
012	Charges de personnel	370 990,00	354 810,59	013	Atténuation de charges	41 300,00	40 090,81
022	Dépenses imprévues	2 000,00	0,00				
023	Virement prévisionnel invest	182 454,00	0,00				
042	Opérations ordre transfert entre sections (Amortissements+écritures ordre cessions)	8 000,00	7 404,16	042	Opérations d'ordre transfert entre sections (travaux en régie + écritures ordre cessions)	25 000,00	17 357,35
65	Autres charges gest courante	60 473,00	54 700,54	70	Produit des services	36 394,00	35 707,13
66	Charges financières	15 000,00	12 739,34	73	Impôts et taxes	442 253,00	456 075,72
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	74	Dotations, Subventions	191 155,00	216 601,53
				75	Autres produits gest°	59 565,00	64 352,80
				76	Produits financiers	0,00	0,00
				77	Produits exceptionnels	700,00	1 343,86
				78	Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL FONCTIONNEMENT		901 367,00	643 686,21	TOTAL FONCTIONNEMENT		901 367,00	831 529,20
Soit excédent de fonctionnement 2017 :				187 842,99			

INVESTISSEMENT DEPENSES		Prévu BP+ DM 2017	Réalisé 2017	INVESTISSEMENT RECETTES		Prévu BP+ DM 2017	Réalisé 2017
001	Déficit reporté	0,00	0,00	001	Résultat reporté	233 771,80	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	021	Virement prévisionnel/section fonctionnement	182 454,00	0,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (travaux en régie + plus value cession)	25 000,00	17 357,35	024	Produits des cessions (opérations d'ordre)	0,00	0,00
041	Opération patrimoniales (intégration frais d'études)	270,00	0,00	040	Opérations d'ordre transfert entre sections (Amortissements)	8 000,00	7 404,16
16	Emprunts, dettes	75 000,00	61 708,07	041	Opération patrimoniales (intégration frais d'études)	270,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	330,00	16	Emprunt	0,00	3 144,86
	opération 11 Acquisition matériel de voirie	40 800,00	40 800,00	10222	FCTVA	16 000,42	16 188,87
	opération 14 travaux de voirie	77 494,00	39 326,07	10223	Taxe aménagement	5 000,00	29 897,34
	opération 24 extension réseau électrique	4 320,00	655,20	1068	Affectation du résultat 2016	157 969,78	157 969,78
	opération 27 travaux de batiments	44 000,00	23 905,67		opération 11 Acquisition matériel de voirie	0,00	0,00
	opération 28 jardin Public	16 000,00	0,00		opération 14 travaux de voirie	6 010,00	0,00
	opération 32 extension groupe scolaire	1 121 580,00	785 521,02		opération 24 extension réseau électrique	1 320,00	1 042,20
	opération 40 opérations diverses	7 700,00	7 440,00		opération 27 travaux de batiments	18 750,00	10 447,00
	opération 45 Acquisition matériel ST	2 000,00	1 663,00		opération 28 jardin Public	0,00	0,00
	Opération 49 Immeuble RD 6113	19 300,00	5 409,00		opération 32 extension groupe scolaire	897 950,00	167 805,43
	Opération 51 Protection Incendie	5 000,00	4 961,76		opération 40 opérations diverses	0,00	0,00
					opération 45 Acquisition matériel ST	0,00	0,00
					Opération 49 Immeuble RD 6113	1 706,00	1 706,66
					Opération 51 Protection Incendie	0,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		1 442 464,00	989 077,14	TOTAL INVESTISSEMENT		1 529 202,00	395 606,30
Soit déficit d'investissement 2017 :				-593 470,84			

Le compte administratif présenté ci-dessus, laisse apparaitre les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	233 771,80 €		-593 470,84 €	-359 699,04 €
Fonctionnement	262 969,78 €	157 969,78 €	187 842,99 €	292 842,99 €
Total	496 741,58 €	157 969,78 €	100 000,00 €	100 000,00 €

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à :

389 980,00 € en dépenses

228 852,57 € en recettes

Décision votée à l'unanimité des présents

2.b.1 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49:

Considérant que le conseil municipal de la commune de Conilhac Corbières doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'année 2017 de M. SUBIAS Robert, trésorier de la commune, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire, il est demandé aux membres d'adopter le compte de gestion du trésorier pour l'année 2017 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2017 du budget eau et assainissement.

Décision votée à l'unanimité des présents

2.b.2 EXAMEN et COMPTE ADMINISTRATIF 2017- BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49:

SYNTHÈSE CA ASSAINISSEMENT 2017

Le compte

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Prévu BP 2017	Réalisé 2017	FONCTIONNEMENT RECETTES		Prévu BP 2017	Réalisé 2017
Dont chapitres :				Dont chapitres :			
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	0,00	002	Excédent antérieur reporté	27 421,25	
617	Etudes et recherches	7 000,00	0,00				
618	Divers	4 000,00	2 214,79				
6356	Redevances pour occupation du domaine public	1 000,00	292,37				
022	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00	777	Amortissements subventions	40 249,16	40 249,16
23	Virement à la section d'investissement	3 489,00	0,00	70128	Autres taxes et redevances	49 751,59	58 081,48
66111	Intérêts réglés à l'échéance	22 500,00	19 199,40	70613	Participation pour assainissement collectif	10 000,00	9 461,49
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	212,40				
6811	Dotation aux amortissements	81 433,00	81 432,16				
TOTAL FONCTIONNEMENT		127 422,00	103 351,12	TOTAL FONCTIONNEMENT		127 422,00	107 792,13
Soit excédent de fonctionnement 2017 :				4 441,01			

INVESTISSEMENT DEPENSES		Prévu BP 2017	Réalisé 2017	INVESTISSEMENT RECETTES		Prévu BP 2017	Réalisé 2017
001	Déficit reporté	0,00	0,00	001	Résultat reporté	80 261,33	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00	0,00	021	Virement prévisionnel/section fonctionnement	3 489,00	0,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections amortissements subventions	40 249,16	40 249,16	040	Opérations d'ordre transfert entre sections (Amortissements)	81 433,00	81 432,16
2762 (041)	Opération patrimoniales	20 653,00	20 652,23	041	Opération patrimoniales (intégration frais d'études)	20 653,00	20 652,23
1641	Emprunts, dettes	40 000,00	35 276,84	1068	Affectation du résultat 2016 sur exercice 2017	270 000,00	270 000,00
23131	Opération 24: Aire de remplissage	20 000,00	0,00	10222	FCTVA	20 700,22	0,00
23131	Opération 2 opérations d'équipement non individualisées	156 177,84	0,00	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	0,00	20 652,23
215311	Opération 12 DARRE LA VILLO TR II	210 000,00	0,00	13118	Opération 12 DARRE LA VILLO TR II	60 943,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		507 080,00	96 178,23	TOTAL INVESTISSEMENT		537 479,55	392 736,62
Soit excédent d'investissement 2017 :				296 558,39			

administratif présenté ci-dessus, laisse apparaître les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	80 261,33 €		296 558,39 €	376 819,72 €
Fonctionnement	297 421,25 €	270 000,00 €	4 441,01 €	31 862,26 €
Total	377 682,58 €		300 999,40 €	408 681,98 €

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à :

296 000.00 € en dépenses.

60 943.00 € en recettes.

Décision votée à l'unanimité des présents

3. RENOUVELLEMENT CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME ENTRE LA COMMUNE ET LA CCRLCM :

Monsieur le Maire indique qu'afin d'assurer la continuité de l'instruction des autorisations d'urbanisme par le service mutualisé CCRLCM-LEZIGNAN dès le 1^{er} janvier 2018, il convient de renouveler la convention précitée

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-4-2 concernant les services communs non liées à une compétence transférée ;

VU la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 et notamment son article 134 supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'État pour toutes communes compétentes appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus et codifié à l'article L422-8 du code de l'urbanisme ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L422-1 désignant le maire comme autorité compétente pour délivrer les actes, et l'article R423-15 autorisant la commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme ;

VU la délibération de la CCRLCM du 26 janvier 2018 reconduisant le dispositif de mutualisation d'un service urbanisme pour la période courant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

Considérant que les services de l'Etat n'assurent plus l'étude technique des demandes d'autorisation d'urbanisme pour la commune de Conilhac-Corbières ;

Considérant la proposition de la CCRLCM concernant le renouvellement de l'organisation mise en œuvre au niveau intercommunal pour répondre aux besoins des communes dans ce domaine ;

Considérant que les communes souhaitant bénéficier de ce nouveau dispositif d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, via la mise à disposition onéreuse du service instructeur mutualisé, devront délibérer afin de valider la convention avec la CCRLCM fixant le champ d'intervention de la mission confiée, le coût d'instruction des actes et les responsabilités respectives des parties Il est précisé que les couts ci-dessous référencés sont équivalents à ceux fixés lors de la précédente convention, à savoir :

<input type="checkbox"/>	Permis de construire :	186 €
<input type="checkbox"/>	Permis d'aménager :	335 €
<input type="checkbox"/>	Déclaration préalable :	130 €
<input type="checkbox"/>	Permis de démolir :	56 €
<input type="checkbox"/>	Certificat d'urbanisme type b :	149 €

Le service instructeur fournira à la CCRLCM, avant le 30 novembre de chaque année, le montant de la somme due par la commune en fonction du nombre de dossiers traités et en application des tarifs ci-dessus.

Les membres du Conseil Municipal devront approuver la convention de mise à disposition d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières

et Minervois, telle que présentée en annexe et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

Décision votée à l'unanimité des présents

4. QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

- Réunion sur la cuisine centrale : celle du CFA qui assure la fabrication pour le portage à domicile et les cantines scolaires sera fermée pendant un an pour travaux avec recherche prestataire pour assurer la confection desdits repas.

Introduction sur le qualitatif, développement des circuits courts et du bio

L'appel à candidature pour le prestataire est fixé au 15 mars

Importance de la continuité sur la liaison froide au vu des aménagements du groupe scolaire.

Il est demandé aux collectivités de faire remonter les observations sur la qualité des repas servis

- Monsieur BRUNEL indique qu'il a reçu le successeur de Monsieur Gérard Lacombe pour le groupe Veolia.
- Projet maison d'arrêt :

Monsieur BRUNEL rappelle aux conseillers municipaux la genèse du projet initial : le plan national de mise en œuvre de construction d'une maison de rétention qui positionnait un équipement sur les communes de Marcorignan-Nébian-Narbonne. Il s'agit d'un dossier très ancien.

Les terrains appartenaient à la commune de Narbonne et Moussan. Le problème rencontré à Narbonne concerne l'aire de grand passage (différent d'une aire accueil des gens du voyage) pour les migrations et rassemblements des gens du voyage qui devait se faire à Lapalme sur l'ancien cru fitou (non fréquentée car ces derniers arguaient du phénomène de prostitution, l'aire bitumée et non enherbée).

Le Grand Narbonne a trouvé un terrain dans le même secteur que celui du projet de prison ce qui a accentué l'opposition contre ces 2 projets.

Au vu de cette opposition, le sénateur Courteau qui a travaillé sur ce dossier a demandé si la CCRLCM serait susceptible de concrétiser ce projet dont l'assise nécessaire représente 15 hectares.

Il y a eu 1 contact avec Michel MAIQUE et les prémices d'une discussion pour voir si la commune disposait de cette assise. En l'espèce la Plaine pourrait accueillir ce type d'équipement mais rien n'a été acté ni décidé. La Préfecture a été saisie pour proposer de détacher délégation pour étudier la faisabilité avant le 1^{er} avril 2018.

Mme GRAUBY demande quel est l'intérêt pour la commune ?

Monsieur le Maire indique que ce type d'équipement est exonéré de foncier bât. Par contre la population carcérale serait comptée dans la population. Ces éléments sont à confirmer.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 21h00